



Le réseau national
des territoires engagés
dans la transition écologique

Déchets 

Énergie 

Eau 

Propreté & TE 

L'élu et la rénovation énergétique des logements

VOLET 1 : Définir sa politique locale

12/06/2026

REPLAY

Retrouvez l'intégralité de ce webinaire
en replay sur ce lien

Mot de passe : WebRENCOPRO0626

UNE QUESTION ?
CONTACTEZ-NOUS :



Camille REYNAUD

Chargée de mission Maîtrise de l'Energie
creynaud@amorce.asso.fr

Tél. : 04 72 74 09 77



Mattéo MICHAUD

Chargé de mission Maîtrise de l'Energie
mmichaud@amorce.asso.fr

Tél. : 04 72 74 09 77

AMORCE : Réseau de collectivités de plus de 1100 adhérents

2/3

DE COLLECTIVITÉS

Communes, communautés de communes, communautés d'agglomération, communautés urbaines, métropoles, syndicats, conseils départementaux, conseils régionaux...

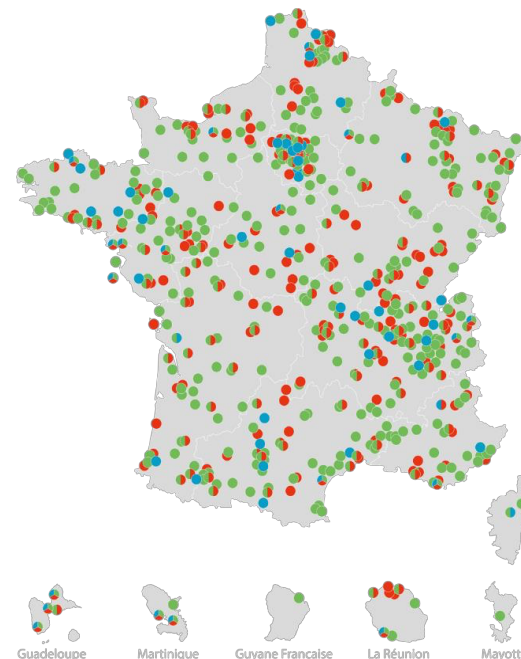
Regroupant 60 millions d'habitants, repartis sur l'ensemble du territoire français (métropole, insulaire et ultra-marins)

1/3

DE PARTENAIRES DES COLLECTIVITÉS

Associations et fédérations professionnelles, fabricants, fournisseurs, opérateurs, bureaux d'études, cabinets juridiques, organismes financiers...

Le nombre d'adhérents a doublé en 10 ans, suivant une progression annuelle de 10 %



Légende :

- Adhérents déchets
- Adhérents énergie / réseaux de chaleur et de froid
- Adhérents eau

AMORCE : Un accompagnement complet des collectivités

Grâce à ces compétences, AMORCE favorise l'économie circulaire, accompagne la transition énergétique et déploie la chaleur renouvelable dans les territoires. Depuis 2018, l'association a également pour ambition de refonder la politique territoriale de l'eau.



DÉCHETS

- Planification
- Prévention
- Responsabilité élargie du producteur (REP)
- Collecte
- Recyclage
- Stockage
- Valorisation organique et énergétique



ÉNERGIE

- Maîtrise de l'énergie
- Rénovation énergétique
- Lutte contre la précarité énergétique
- Distribution de gaz et d'électricité
- Énergies renouvelables
- Réseaux de chaleur et de froid
- Planification énergie climat



EAU

- Préservation des ressources
- Production et distribution d'eau potable
- Gestion intégrée du pluvial
- Collecte et traitement des eaux usées
- Prévention des inondations

FONCTIONS
TRANSVERSES

- Droit des collectivités territoriales
- Droit de l'environnement
- Contrats publics
- Montages juridiques et financiers
- Financement et fiscalité
- Communication

PROGRAMME

10h00 – L'élu et la rénovation énergétique des logements privés : définir sa politique locale

Camille REYNAUD et Mattéo MICHAUD – Chargés de mission maîtrise de l'énergie – AMORCE

10h35 – Les premiers pas d'une politique habitat basée sur des spécificités territoriales fortes

Damien HARY – Directeur général adjoint, Communauté de Communes Sarrebourg – Moselle Sud

11h00 – Le pacte territorial, un outil au service du PLH

David-Albert BILLIOTTE, Chef de projet Murmur 2, Grenoble Alpes Métropole

11h25 – Articuler son SPRH avec les objectifs de son plan-climat

Virginie DOUEZI-FREDON – Responsable du Point Info Energie, Communauté Urbaine du Grand Poitiers

11h45 – Présentation des travaux en cours et conclusion

Camille REYNAUD et Mattéo MICHAUD – Chargés de mission maîtrise de l'énergie – AMORCE

1

PRÉSENTATION DU GUIDE DE L'ÉLU : DEFINIR SA POLITIQUE LOCALE

1^{er} volet du Guide de l'Elu et la rénovation énergétique des
logements privés

Camille REYNAUD – Chargée de mission maîtrise de l'énergie, AMORCE



Guide l'élu et la rénovation énergétique des logements privés

Contexte, public cible & objectifs

Contexte

- ❖ Élections municipales et renouvellement des exécutifs : un **enjeu à convaincre et sensibiliser les nouveaux élus à l'importance du SPRH** et la rénovation énergétique des logements privés
- ❖ **Les pactes territoriaux : un outil intéressant pour renforcer le portage politique du SPRH** par les collectivités locales
- ❖ Des **objectifs ambitieux pour la rénovation énergétique dans la PPE 3** : 700 000 rénovations par an d'ici 2030 (dont 250 000 rénovations d'ampleur)

Quels objectifs pour ce guide l'élu et la rénovation énergétique des logements ?



Proposer un tour d'horizon de la rénovation énergétique des logements aux élus :

Apporter une vision d'ensemble pour la définition, la mise en œuvre et le suivi de sa politique locale de rénovation énergétique des logements



Partager des exemples concrets :

Chaque partie est illustrée par un REX d'une collectivité locale adhérente d'AMORCE.



Proposer des ressources aux collectivités locales

Si le guide est volontairement généraliste, chaque partie renvoie vers des publications détaillées et opérationnelles.

Guide l'élu et la rénovation énergétique des logements privés

Contexte, public cible & objectifs



DÉFINIR SA POLITIQUE LOCALE DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DE L'HABITAT 17

- 2.1 Comprendre les leviers disponibles pour définir les orientations stratégiques pour les politiques locales de la rénovation énergétique de l'habitat 18
- 2.2 Connaître les acteurs de la rénovation énergétique de l'habitat 22
- 2.3 Articuler sa politique locale de rénovation énergétique de l'habitat avec les documents de planification existants et les trajectoires nationales 31
- 2.4. Connaître les spécificités de son territoire 35

METTRE EN ŒUVRE SA POLITIQUE LOCALE DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DE L'HABITAT 45

- 3.1. La contractualisation État-Collectivités 46
- 3.2. Articulation avec les programmes existants 55
- 3.3. Mise en œuvre de la politique locale de la rénovation énergétique des logements 58
- 3.4. Financer le service public, les travaux et le reste à charge des ménages. 81

SUIVRE, ÉVALUER ET ADAPTER SA POLITIQUE LOCALE DE LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DE L'HABITAT 93

- 4.1. Mise en place d'indicateurs de suivi. 94
- 4.2. S'outiller pour mieux évaluer l'impact de la politique 96

Guide - L'élu et la rénovation énergétique des logements privés

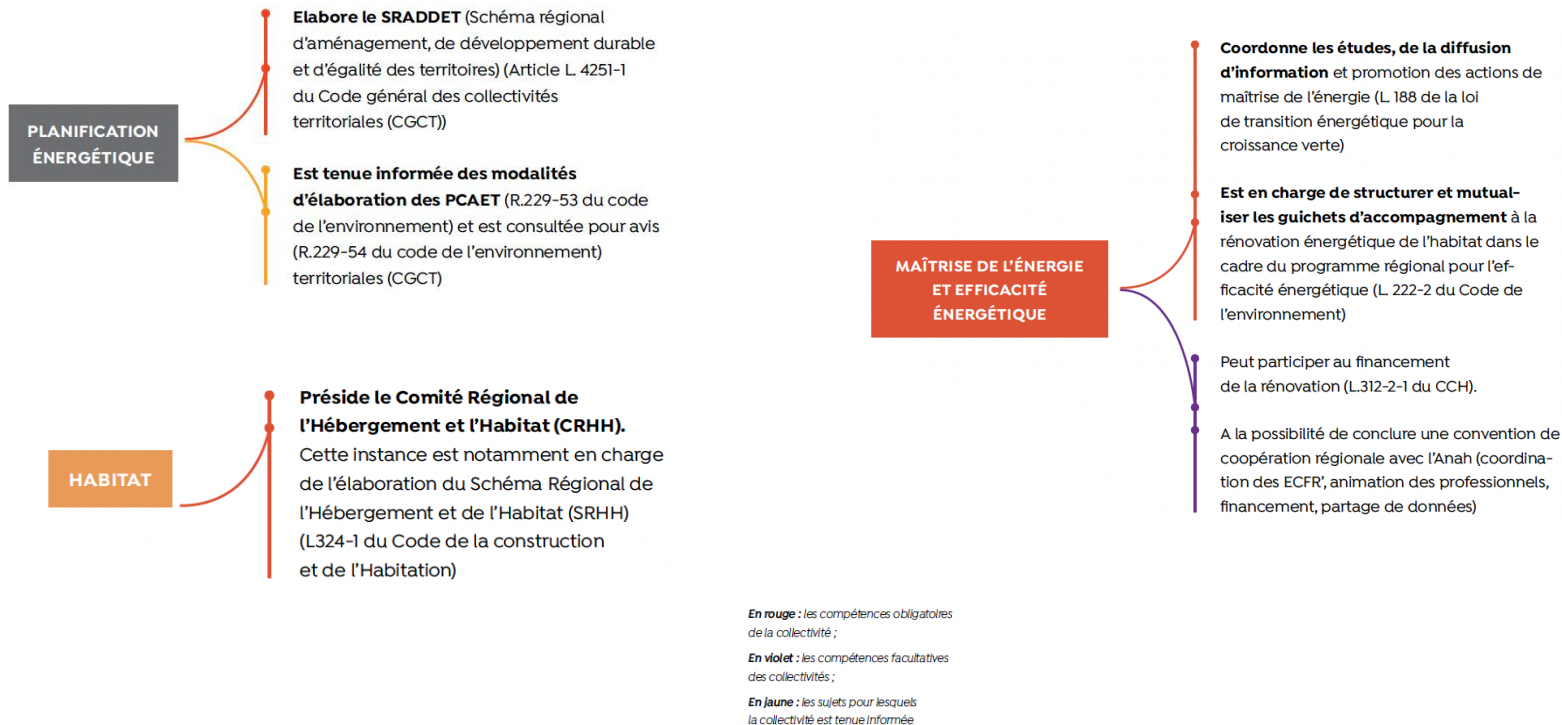
Définir sa politique locale de rénovation énergétique des logements privés

- 1 Comprendre les **compétences & leviers** des collectivités locales
- 2 Identifier les **acteurs clés de la rénovation** énergétique dans son territoire
- 3 **Articuler sa politique avec les objectifs** des documents de planification
- 4 **Connaître les spécificités** des logements de son territoire

Définir sa politique locale de rénovation énergétique des logements privés

Comprendre les compétences & leviers des collectivités locales

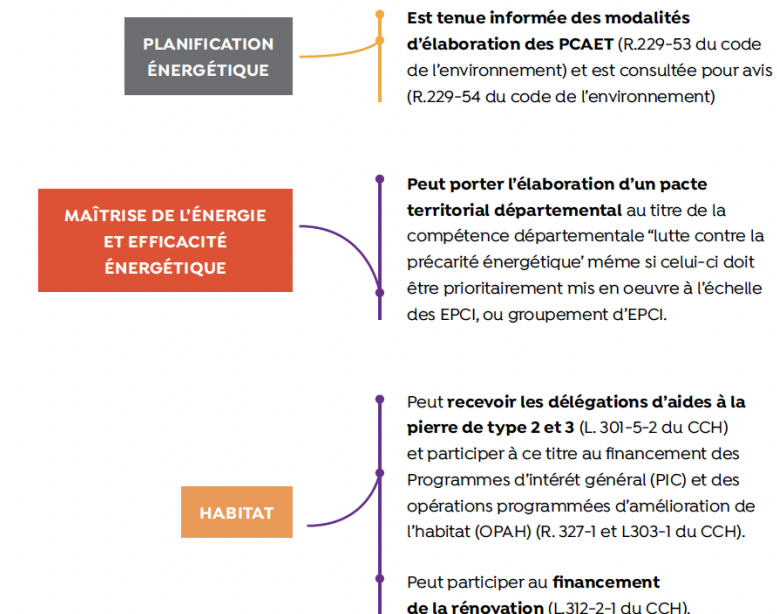
Pour les régions :



Définir sa politique locale de rénovation énergétique des logements privés

Comprendre les compétences & leviers des collectivités locales

Pour les départements :



En rouge : les compétences obligatoires de la collectivité ;

En violet : les compétences facultatives des collectivités ;

En jaune : les sujets pour lesquels la collectivité est tenue informée

Définir sa politique locale de rénovation énergétique des logements privés

Comprendre les compétences & leviers des collectivités locales

Pour les EPCI :



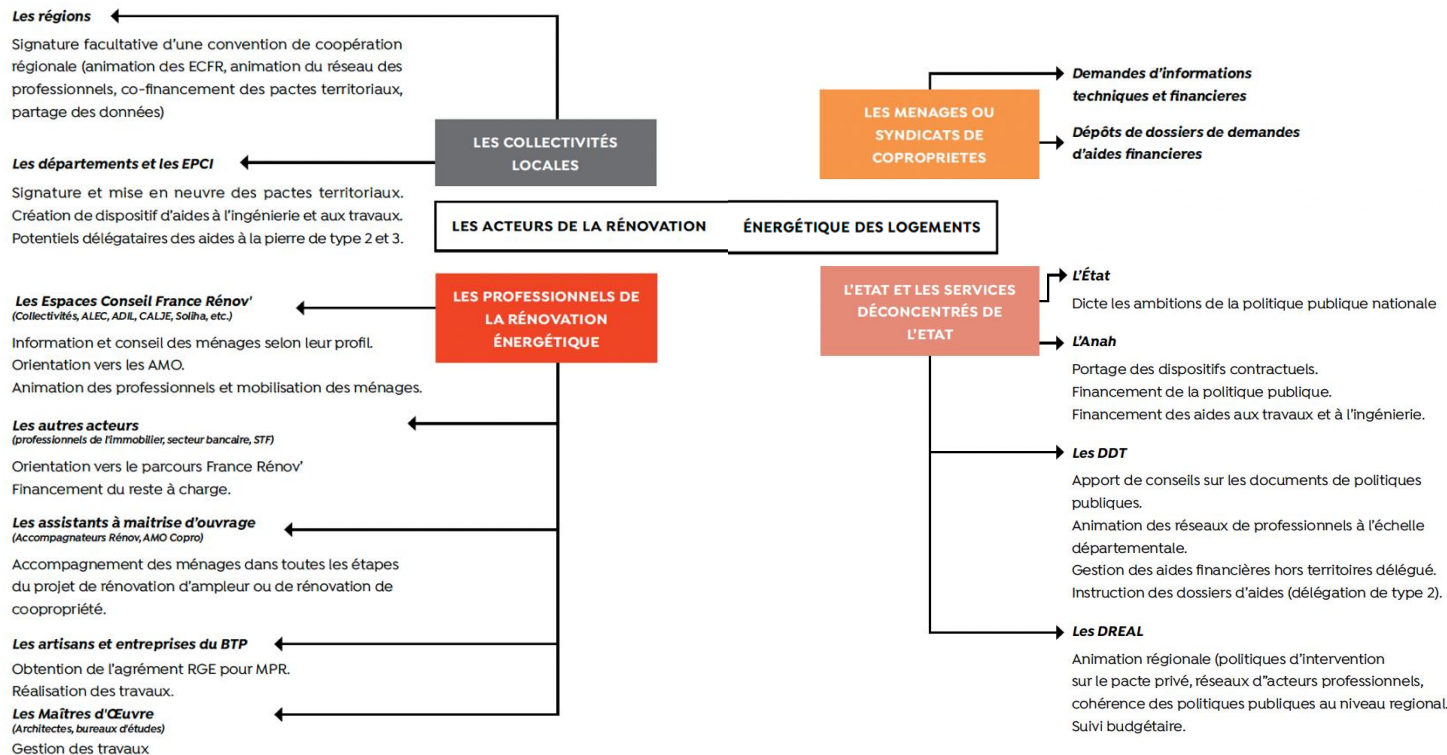
En rouge : les compétences obligatoires de la collectivité ;

En violet : les compétences facultatives des collectivités ;

En jaune : les sujets pour lesquels la collectivité est tenue informée

Définir sa politique locale de rénovation énergétique des logements privés

Identifier les acteurs clés de la rénovation énergétique dans son territoire



Définir sa politique locale de rénovation énergétique des logements privés

Articuler sa politique avec les objectifs des documents de planification

Intégrer les objectifs de rénovation énergétique des logements au PLH

PLH obligatoire pour les EPCI de plus de 30 000 habitants contenant au moins une commune de plus de 10 000 habitants

Faciliter la rénovation énergétique des logements grâce au PLU/PLUi

Lever les freins réglementaires, mettre en place des mesures incitatives en plus des aides financières, niveaux minimum de performance thermique, etc.

Articuler les objectifs du SPRH avec le **PCAET** et les **schémas directeurs** (SDE,SDRC,etc.)

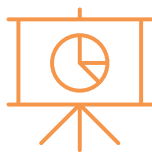


Le SPRH au sein du PLH volontaire

- **Adoption du PLH 2024-2029** : priorité donnée à la réhabilitation et à la rénovation du parc privé ancien.
- **Mise en place du Pacte Territorial France Rénov'** avec un accompagnement des ménages et des aides financières complémentaires à celles de l'ANAH.
- **Création de la plateforme dirénov' en 2025** : un guichet unique offrant des conseils gratuits et neutres pour la rénovation de l'habitat privé.

Définir sa politique locale de rénovation énergétique des logements privés

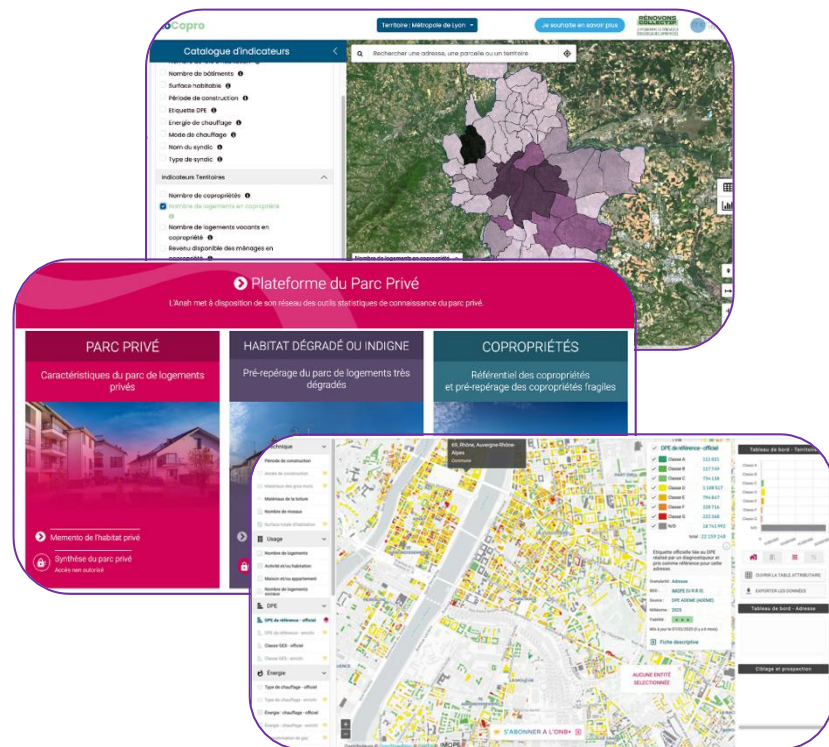
Connaître les spécificités des logements de son territoire



Des bases de données publiques ou développées par des organismes privées utiles pour accompagner les collectivités (INSEE, BDNB, OpenData de l'Anah, Fichiers fonciers, CoproFF, LOVAC, etc.)



Des outils cartographiques pour identifier les enjeux de la politique locale de rénovation énergétique des logements et des copropriétés (CartoCopro, Memento de l'Habitat Privé, Outils de connaissance du parc privé, GoRénove, Observatoire National du Bâtiment, etc.)



Définir sa politique locale de rénovation énergétique des logements privés

Consultez le guide en entier & découvrez de nombreux REX



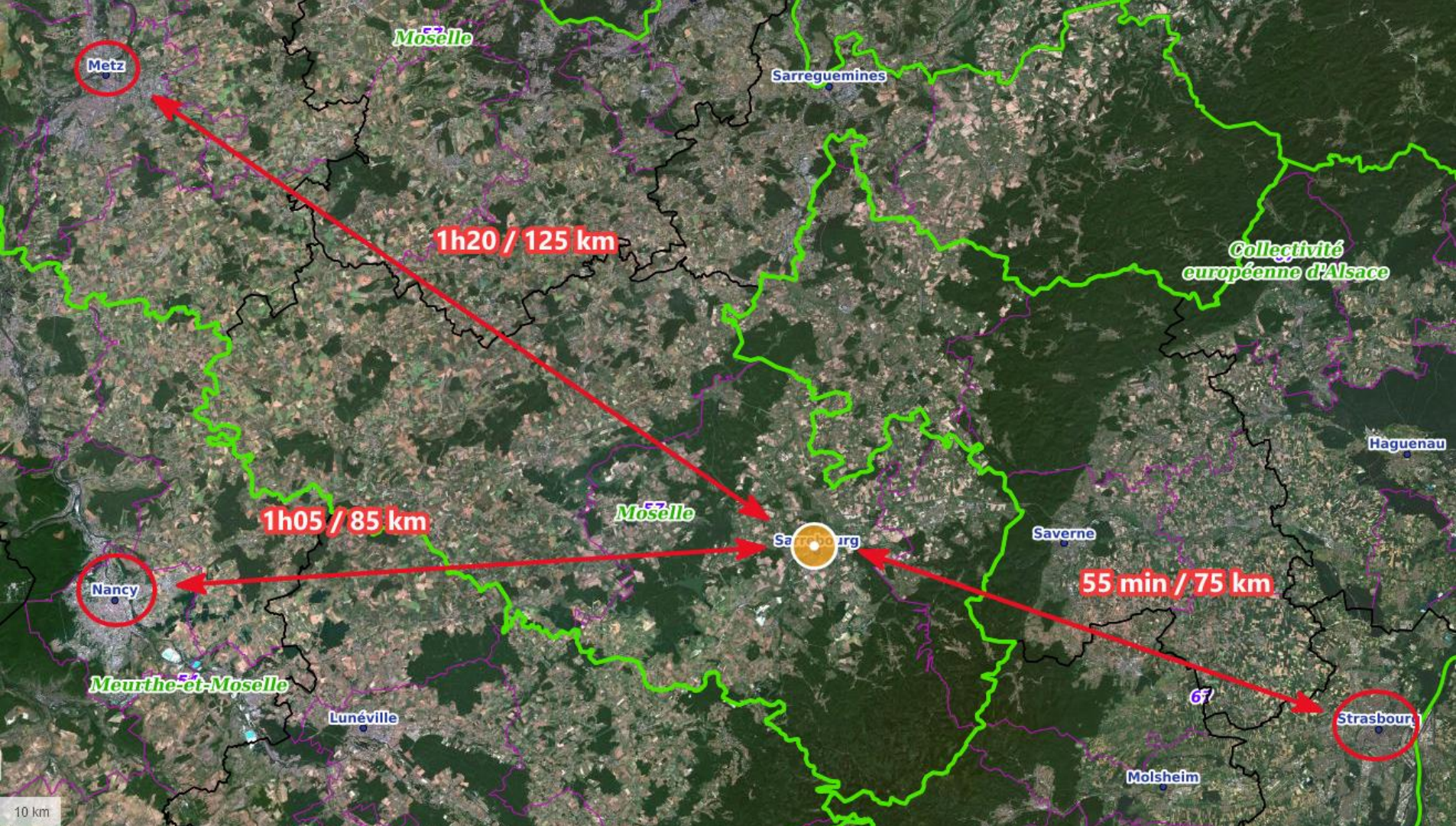
[Guide - L' élu et la rénovation énergétique des logements privés](#)

2

CC SARREBOURG – MOSELLE SUD : LES PREMIERS PAS D'UNE POLITIQUE HABITAT BASÉE SUR DES SPÉCIFICITÉS TERRITORIALES

*Damien HARY – Directeur général adjoint,
Communauté de Communes Sarrebourg – Moselle Sud*





DONNÉES CLÉS

- 76 communes
- 45 308 habitants
- 56 hab/km²
- 26 301 logements

Tranche de population	Nb communes	Population cumulée
< 100 hab.	8	536
100 – 499 hab.	41	10 044
500 – 999 hab.	19	12 352
1 000 – 1 999 hab.	6	7 630
2 000 – 4 999 hab.	1	2 307
≥ 5 000 hab.	1	12 274
TOTAL	76	45 143

1 PARTAGER

Partager une vision sur les traits marquants du marché local de l'habitat, du parc bâti à rénover et sur les enjeux

- en tirant parti de toutes les démarches déjà en cours
- en allant à la rencontre des acteurs locaux et de leurs réalisations.



⇒ **Aller à l'essentiel
pour identifier
les défis à relever**

Atelier participatif,
Communauté de Communes
Sundgau, 13/09/2021

LES INGREDIENTS :

démarches
déjà en cours

Prise en compte/enrichissement réciproque : projet de territoire, PLH, PCAET, démarches de revitalisation, service d'accompagnement à la rénovation, projets, OPAH, PIG, études et travaux en cours...

diagnostic
« Habitat »

Pour comprendre les caractéristiques du territoire et du marché local de l'habitat :

- **diagnostic** à partir de données synthétiques
- **repérage** des forces et faiblesses
- **analyse partagée** avec les acteurs locaux

Qui sont les habitants ?
Où vivent-ils ?
Dans quels logements ?

Initiatives
inspirantes

Approche concrète de la dynamique de rénovation déjà à l'œuvre sur le territoire et des besoins des habitants : **visites, rencontres, témoignages**



Interview
d'un bailleur
privé à Riaucourt
(CA de
Chaumont)

spécificités du
parc bâti du
territoire

Identification des typologies bâties :

- étiquettes énergie, modes de chauffage, ancienneté...
- répartition géographique
- secteurs à enjeux pour la rénovation
- solutions de rénovation



Extrait d'une fiche typologie (CC Sundgau)



Repérage du bâti collectif mitoyen
d'avant 1945 à Altkirch (CC Sundgau)

Typo n° 6 – Fermes et corps de ferme maçonnerie

DESCRIPTION GENERALE

Cette typologie regroupe les fermes et corps de fermes en maçonnerie. Ces bâtiments à plusieurs travées peuvent être anciens de plus de quatre siècles. Elles ont une forte valeur patrimoniale.
Ce bâtiment se compose d'éléments intérieurs ("travées") qui définissent la typologie. De forme géométrique simple et rectangulaire, une travée principale accueille les pièces de vie, les autres travées étant initialement destinées aux fonctions agricoles (stockage des récoltes, étable ou écurie). La partie habitation est sur deux niveaux. Les volumes sont importants. On retrouve différentes configurations selon l'adaptation des propriétaires à leur choix de vie.



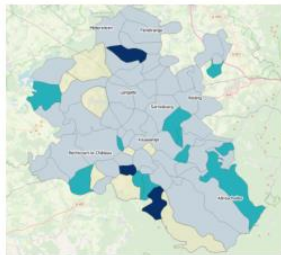
Période de construction	Avant 1948
Matériau principal des murs	Pierre / meulière
Mitoyenneté	Aucune ou faible
Combles	Tous types

REPARTITION GEOGRAPHIQUE

En nombre de logements :
447 logements appartiennent à la typologie n°6



En pourcentage* :
1,9 % des logements de la CCSMS appartiennent à la typologie n°6



* Il s'agit du pourcentage de logements de la commune affectés à cette typologie

MODE D'OCCUPATION

DONNEES CONTEXTUELLES ET ENJEU

Répartition par statut d'occupation

Locataire HLM	0,00%
Vacant	7,00%
Locataire privé	5,00%
Propriétaire occupant	88,00%

Ce bâtiment très ancien ne possède pas de performance énergétique initiale. Il peut ainsi profiter d'une rénovation énergétique ciblée et adaptée à ses besoins. Le volume habité et chauffé qu'il est utile d'isoler devra être délimité.
Il s'agit dans un premier temps d'isoler le plancher des combles et mettre en place une ventilation afin de réduire les déperditions énergétiques, traiter l'étanchéité à l'air et assurer un renouvellement d'air sain. Cette action engendre un investissement très mesuré par rapport d'une part, au gain énergétique non négligeable, et d'autre part, au coût modéré de l'intervention. Enfin, cela permet d'assurer un renouvellement d'air efficace. Afin de conserver leur aspect architectural et notamment leurs encadrements en pierre de taille apparente, l'isolation des parois verticales est à envisager par l'intérieur.

PERFORMANCE ENERGETIQUE ET PROGRAMMES DE TRAVAUX ENVISAGEABLES POUR LES LOGEMENTS ENERGIQUES

Lots enveloppe	Existant	Scénario « premiers pas »	Scénario « gain 40 % »	Scénario « vers le BBC »
Toiture	Plancher combles non isolés	Isolation de la toiture par l'intérieur $R \geq 8 \text{ m}^2 \cdot ^\circ\text{C/W}$; 28 cm ou sur plancher de combles $R \geq 8 \text{ m}^2 \cdot ^\circ\text{C/W}$; 30 cm	Isolation de la toiture par l'intérieur $R \geq 8 \text{ m}^2 \cdot ^\circ\text{C/W}$; 28 cm ou sur plancher de combles $R \geq 8 \text{ m}^2 \cdot ^\circ\text{C/W}$; 30 cm	Isolation de la toiture par l'intérieur $R \geq 8 \text{ m}^2 \cdot ^\circ\text{C/W}$; 28 cm ou sur plancher de combles $R \geq 8 \text{ m}^2 \cdot ^\circ\text{C/W}$; 30 cm
Murs extérieurs	Pierre 40 cm non isolés		Isolation thermique par l'intérieur $R \geq 3,7 \text{ m}^2 \cdot ^\circ\text{C/W}$; 12 cm	Isolation thermique par l'intérieur $R \geq 3,7 \text{ m}^2 \cdot ^\circ\text{C/W}$; 12 cm
Planchers bas	Plancher sur cave ou sous-sol non isolé			Isolation sous-face de dalle $R \geq 3 \text{ m}^2 \cdot ^\circ\text{C/W}$; 8 cm
Menuiseries	PVC double vitrage 4/8/4		Menuiseries double vitrage bois 4/16/4 $U_w \leq 1,3 \text{ W/m}^2 \cdot ^\circ\text{C}$	Menuiseries double vitrage bois 4/16/4 $U_w \leq 1,3 \text{ W/m}^2 \cdot ^\circ\text{C}$
Ventilation	Naturelle	Mise en place VMC simple flux hygro B Basse consommation	Mise en place VMC simple flux hygro B Basse consommation	Mise en place VMC simple flux hygro B Basse consommation
Consommation énergétique moyenne (kWh/m².an)	335	275	199	154
Coûts d'investissement moyen* (€TTC/logement)		7 700,00 €	31 800,00 €	35 200,00 €

Dans le cas d'isolation des parois, il conviendra de porter une attention particulière au choix des matériaux d'une part afin de respecter l'équilibre hygrométrique des parois (ex. : mise en œuvre d'une membrane de traitement de migration de vapeur au niveau des parois verticales). La mise en œuvre de l'isolation devra d'autre part traiter les ponts thermiques singuliers (ex. : retour isolant des parois verticales en tableau des menuiseries) et de liaisons (ex. : isolation en deux couches croisées entre et sous chevrons ou recouvrement acrotère / système de fixation à rupteur de ponts thermiques).

* Voir § « Coûts travaux » dans la Note d'intention.

Cette fiche typologique a été élaborée dans le cadre d'une démarche globale de caractérisation fine du parc bâti du territoire et de co-construction de sa feuille de route rénovation énergétique des logements

Cette fiche est réalisée à l'aide de l'outil SITERRE, cadastre énergétique d'Energies Demain, et de l'expertise de POUGET Consultants

2 CO-CONSTRUIRE

Identifier et mobiliser les acteurs-clefs de l'habitat et de la rénovation du territoire : élus, bailleurs sociaux, agents immobiliers, investisseurs privés, professionnels du bâtiment...pour **co-construire** une feuille de route partagée.

⇨ Echanger avec les acteurs sur le terrain

Permettre l'expression des acteurs et la découverte de leurs réalisations

Grâce à la rénovation d'anciens corps de ferme nous avons un parc locatif occupé par de jeunes ménages



Une journée d'immersion a permis de parcourir le territoire pour découvrir les problématiques de l'habitat (CC Sarrebourg-Moselle-Sud)

Les locataires paient beaucoup moins de chauffage que dans leur précédente habitation



De courtes vidéos réalisées sur le terrain ont permis le partage des initiatives lors des ateliers (CA de Chaumont)

⇨ Cibler les actions pertinentes et efficaces pour le territoire

Grand Est Rénov'Act est une démarche de co-construction, jalonnée d'ateliers : temps d'échanges autant que temps de production, ces ateliers abordent les moteurs du développement territorial, l'habitabilité du territoire, les enjeux et défis à relever pour dynamiser la rénovation. Le travail collectif se poursuit par l'identification de pistes d'actions et une proposition de feuille de route de la rénovation pour le territoire. Le plan d'actions est construit, certaines actions esquissées, d'autres déjà détaillées.

« Quelles seraient les 2 actions que vous souhaitez voir dans le cadre de vos compétences ou champs d'action dans le but de massifier la rénovation sur le territoire ? »



Atelier à Sarrebourg, novembre 2019

70 post-its rédigés et regroupés par thèmes : communication, accompagnement des ménages, capitalisation des réussites, action des entreprises, vieillissement de la population, partenariats, questions techniques



Différentes techniques d'animation et de co-production sont mobilisées pour faire émerger les pistes d'actions pour la feuille de route.



avril 2022

3 AGIR

Grand Est Rénov' Act : un outil pour porter les **politiques de l'habitat et de la rénovation**, à articuler avec le projet de territoire et les actions déjà en cours : PCAET, PLUi, PLUi-H, OPAH, SARE et à inscrire dans l'ambition France Rénov'.

⇒ Porter la démarche en mobilisant élus et acteurs locaux

Associer chacun au moment opportun :

- **Dès le lancement** : élus du bureau / maires volontaires / acteurs de l'habitat et de la rénovation
- **Au fil de la démarche d'élaboration** : ensemble des élus pour une adhésion collective à la feuille de route
- **Après validation de la feuille de route** : une communication large vers les professionnels et la population



△ Plusieurs conférences des maires de la CC Sarrebourg-Moselle-Sud ont ponctué la démarche, pour que les élus s'approprient les enjeux, enrichissent la feuille de route, débattent des actions à prioriser et du calendrier prévisionnel.

⇒ Définir ses besoins en ingénierie

pour l'élaboration puis la mise en œuvre du plan d'actions :

- Evaluer les besoins en ressources humaines : temps, expertise, savoir-faire
- Arbitrer entre une démarche en régie ou/et avec un appui d'ingénierie extérieur

⇒ Faire vivre la feuille de route

par une animation et une gouvernance qui :

- enrichissent le plan d'actions, consolident le calendrier
- font connaître la feuille de route
- accompagnent la mise en œuvre des actions
- effectuent le suivi opérationnel, l'évaluation, les adaptations
- développent le travail en réseau des acteurs



Un premier calendrier de mise en œuvre (CC Sarrebourg-Moselle-Sud)

Chaque action de la feuille de route est décrite par son objectif, le porteur de l'action, les partenaires, un échéancier...

« Nous avons, avec succès, construit le 1^{er} étage de la fusée. Le second niveau consistera à communiquer et convaincre les élus, les professionnels de l'immobilier : maîtres d'œuvre, agences, associations de propriétaires, artisans du BTP (...) Cela prendra du temps, celui de la mise en place d'une équipe de pilotage, d'un chargé d'opération mais aussi de la montée en capacité de nos artisans. Et alors nous pourrions enclencher le décollage de la fusée dans le cadre d'une massification de la rénovation sur l'ensemble du territoire. »

Roland Klein, président de la CC Sarrebourg-Moselle-Sud, avril 2020

Pour en savoir plus sur Grand Est Rénov'Act : <https://www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr>

Rubrique « Vile, habitat, logement, construction durable / Habitat et Logement / accompagner la mise en œuvre des politiques publiques »

Contact : phil.stecla@grand-est.developpement-durable.gouv.fr

Directeur de publication : Hervé Vanlier o Rédacteur en chef : Christophe Lebrun o Rédactrices : Amélie Lajoux, Alice Lejeune o Illustrations : Dreal Grand Est, DDT 52, Energies Demain, Pouget Consultants o Merci aux lecteurs o date de publication : avril 2022 o

RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES LOGEMENTS



Feuille de route :

3 axes de mobilisation - 19 actions - 10
prioritaires

1 INFORMER, ACCOMPAGNER LES PARTICULIERS

- Donner envie aux particuliers : Communiquer sur les expériences réussies
- Clarifier l'information : lors de la vente d'un bien
- Renforcer l'ingénierie auprès des ménages : créer une maison de l'habitat
- Accompagner les populations vieillissantes



2 SOUTENIR LES PARTENARIATS ÉCONOMIQUES

- Formations sur chantiers
- Utilisation de matériaux biosourcés locaux (bois, laine)



3 MOBILISER LES COMMUNES DU TERRITOIRE

- Relayer la communication vers les habitants
- Former les communes sur leurs capacités juridiques
- Pour valoriser les biens vétustes : rachat, rénovation, vente
- Construire un discours commun



RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

Facture énergétique annuelle
des logements : 45 M€.
En 2050, si rien n'est entrepris : 85 M€

DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT GRAND EST / Service Transition Énergétique, Logement, Construction

Démarche participative et
exploratoire des élus et des
acteurs de l'habitat

26 fév. 2019
Lancement

5 juil. 2019
Atelier participatif

11 juil. 2019
Conférence des maires

14 nov. 2019
Atelier participatif

10 déc. 2019
Conférence des maires

17 jan. 2020
Atelier participatif

Fév. 19 | Sept. 20

40% des logements
énergivores
1 ménage sur 3
en précarité énergétique
liée au logement

LA FEUILLE DE ROUTE, C'EST AUSSI ...

- 23 types de logements identifiés, des scénarios de rénovation adaptés
- 12 fiches actions détaillées
- 1 calendrier de mise en œuvre pour coordonner les acteurs
- 1 articulation des dispositifs : Action Cœur de Ville, PLH, PCAET...



Une cartographie



Une typologie



Des fiches
descriptives



Des fiches
actions



Un calendrier



PAROLES D'ACTEURS

« Aujourd'hui, il y a intérêt à rénover les logements pour
plein de raisons, mais peut-être avant tout pour
redynamiser nos cœurs de villages »

« On a une grande diversité de logements sur le territoire : il faut
trouver les ingrédients pour rénover et adapter la recette »

« Prédominance du marché dans l'ancien avec des produits souvent
obsolètes qui ne trouvent plus preneurs et alimentent la vacance »

« La taxe professionnelle a constitué un réel levier pour agir en faveur
du logement, des communes ont su en profiter. Ce n'est plus le cas
aujourd'hui. Il faut trouver de nouveaux leviers d'actions pour
revitaliser nos cœurs de ville »



DÉPLOYER LA FEUILLE DE ROUTE SUR VOTRE COMMUNE, C'EST L'OPPORTUNITÉ DE ...

- valoriser ses atouts et stimuler son attractivité
- favoriser la remise sur le marché des logements vacants
- conduire un projet de développement économique
- agir concrètement avec les habitants pour le climat



Pour en savoir plus et agir pour la mise en œuvre de la feuille de route :



CC Sarrebou Moselle Sud
www.cc-sms.fr
Tel. CC Sarrebou Moselle Sud : 03 87 03 05 16

Contact CC SMS : Damien Hory

QR Code



Une démarche menée avec l'appui des bureaux d'études Energies Demain et Pouget Consultants
DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT GRAND EST / Service transition énergétique, logement, construction

3

GRENOBLE ALPES METROPOLE : **LE PACTE TERRITORIAL,** **UN OUTIL AU SERVICE DU PLH**

David-Albert BILLIOTTE, Chef de projet Murmur 2, Grenoble Alpes Métropole



Mur Mur avec France Rénov'

Le pacte territorial : un outil au service du PLH

*Webinaire
12 juin 2026*

-
- 1. 2024 : temps d'élaboration conjointe PLH / pacte territorial**
 - 2. Quel service public de rénovation de l'habitat ?**
 - 3. Réalisations et challenges**

1

CONCOMITTANCE ENTRE L'ELABORATION DU PLH 2025-2030 ET CELLE DU PACTE TERRITORIAL

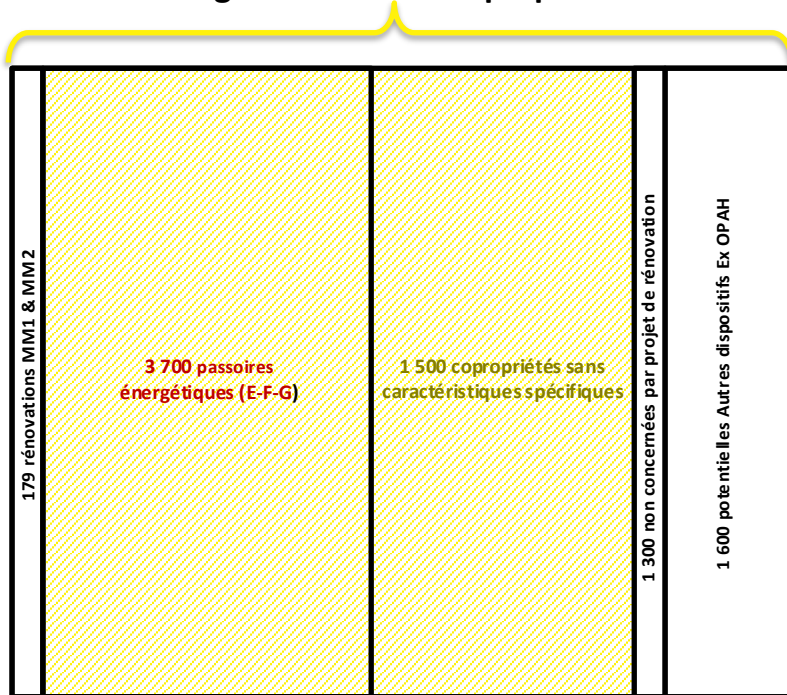
OBJECTIFS :

- 1 700 logements rénovés par an en copropriété
- 500 maisons rénovés par an
- Améliorer le taux de décision favorable pour les copropriétés, en garantissant un rythme d'accompagnement plus soutenu pour éviter l'abandon des projets sans prise de décision en assemblée générale de copropriété.
- Adapter Mur Mur au déploiement de France Rénov' (Service Public de la Rénovation de l'Habitat (SPRH) et réussir l'articulation de Mur Mur avec l'offre d'accompagnement promue nationalement avec Mon Accompagnateur Renov'.
- Mener une action spécifique sur la cible des propriétaires bailleurs qui ont des logements « passoires thermiques » classés E, F et G et les accompagner si nécessaire vers un projet collectif d'amélioration énergétique de leur immeuble.

Dimensionnement de la rénovation énergétique

Parc global de 8 300 copropriétés

Hyp 1 : Un PLH 2025-2030 pour agir



5 200 copropriétés à rénover via Mur Mur

1. BESOINS

Accompagner au moins **1 000 copropriétés**, soit environ 170 par an (3% du parc)
En rénover au moins ½, soit **env. 80 par an** en moy.
(1 700 logements)

Montants engagements : **4,4 € / an**

Frais d'ingénierie : 1,3 € / an (moy.)

Aides aux travaux : 3,1 € / an (moy.)

2. MOYENS

3. POURQUOI ?

Pour **augmenter** le volume des rénovations qui restent en deçà de l'objectif (env. 700 logts / an)

Maintenir une **capacité à accompagner** sur une majeure partie du parc à réhabiliter

❑ **Instaurer le service public socle au sens de la loi :**

- Ce qui est acquis / nos atouts :
 - Existence du guichet ALEC
 - Expérience et savoir-faire depuis 2010
 - Des acteurs locaux acculturés à Mur Mur et aux opérateurs historiques
- Ce qu'il faut construire :
 - Ouverture de l'ALEC vers de nouvelles thématiques (autonomie, habitat indigne, bailleurs, précarité...) ; nécessité de vérifier ce que cette ouverture implique en terme de moyens supplémentaires le cas échéant, notamment humains et financiers, pour l'ALEC et la métropole
 - Acculturation des conseillers ALEC pour l'analyse du besoin du demandeur, en vue d'une bonne orientation vers le bon guichet d'information (ADIL, SOLIHA, CCAS...) ou/et vers le bon accompagnateur (AMO / MAR' référencés).
 - Contractualisation avec les guichets compétents pour assurer le complément du service qui ne sera pas

❑ Clarifier l'offre d'accompagnement des copropriétés sur le territoire :

- Trois scénarii possibles pour Grenoble-Alpes Métropole :
 - SC1 : Poursuivre la prise en charge de l'accompagnement de toutes les copropriétés => maintien de la situation de gratuité actuelle (Grenoble-Alpes Métropole + Anah)
 - SC2 : Reporter la totalité de l'accompagnement de toutes les copropriétés vers les AMO référencés sur le territoire => le service devient payant pour tous (la copropriété est financée par l'Anah mais paie un reste à charge)
 - SC3 : Agir prioritairement sur les cibles en lien avec le PLH : gratuité de l'accompagnement selon les priorités du PLH.
- Avis des services :
 - *SC1 : Moyen de massifier fortement la rénovation mais dont l'impact budgétaire sera difficilement maîtrisable.*
 - *SC2 : Fort risque de déstabilisation des acteurs et des professionnels locaux. Risque de perte de sens dans les métiers ALEC et de perte de savoir-faire.*
 - *SC3 : critériser l'intervention de la Métropole : cela permet de massifier tout en contenant les moyens de la*

Définition de nos priorités et critérisation du parc

PRIORITES PLH

Priorité : Préserver
les plus modestes

Priorité : Soutien
des petites
copropriétés

Priorité :
Eradication des
passoires
énergétiques

Priorité : Promotion
de la haute
performance
énergétique (BBC)



CRITERE TAILLE

> 100 logements => accompagnement payant

CRITERE PERFORMANCE

Etiquette E-F-G => accompagnement pris en charge

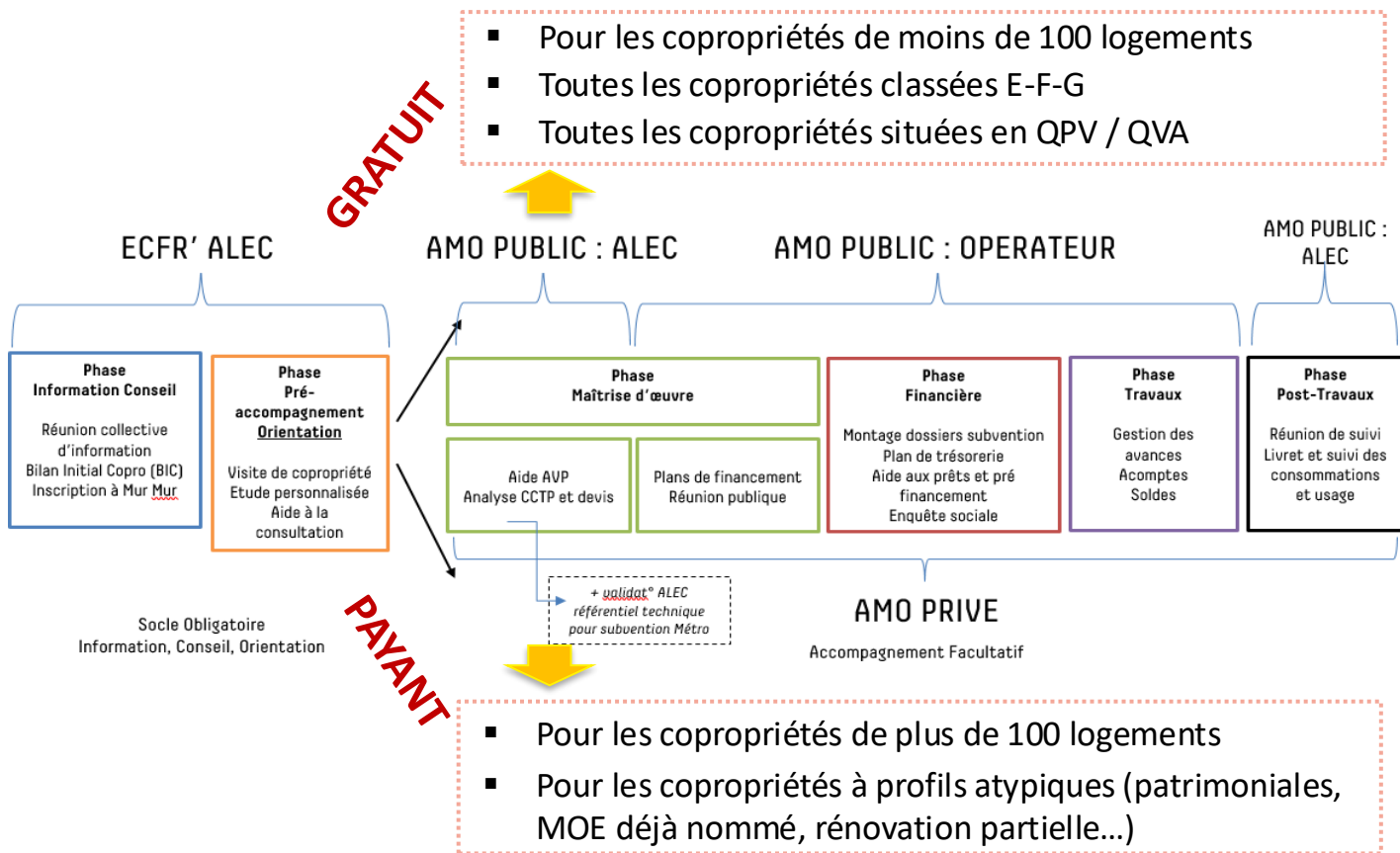
CRITERE GEOGRAPHIQUE

Localisation secteur prioritaire => accompagnement pris en charge

CRITERE ADAPTATION

Cas particuliers au regard de Mur Mur => accompagnement payant

Parcours de service copropriétés



En résumé, au 1^{er} janvier 2025...

☐ **Mur Mur prend en charge les frais d'ingénierie pour les copropriétés :**

- ☐ Localisées en secteur de géographie prioritaire ou veille active (ménages modestes)
- ☐ Justifiant un statut de passoire énergétique (étiquettes E-F-G)
- ☐ De moins de 100 logements (taille de la copropriété)

☐ **Mur Mur oriente vers les AMO référées sur le territoires les copropriétés :**

- ☐ Les copropriétés de plus de 100 logements (critère modulable)
- ☐ Les copropriétés avec contraintes patrimoniales, techniques ou avec parcours atypiques (MOE déjà nommé, travaux d'isolation partielle déjà réalisés...)

☐ **80 % du parc de logements de la Métropole seront éligibles à la prise en charge des frais d'accompagnement**

- ☐ Un service public complet là où les besoins sont les plus importants
- ☐ Un cadre dérogatoire pour les copropriétés (sup à 100 Logements) à profil social

2

QUEL SPRH POUR LA MÉTROPOLE ?

Mur Mur avec France Rénov' : d'un dispositif pionnier (2010) à un service public consolidé (2025)

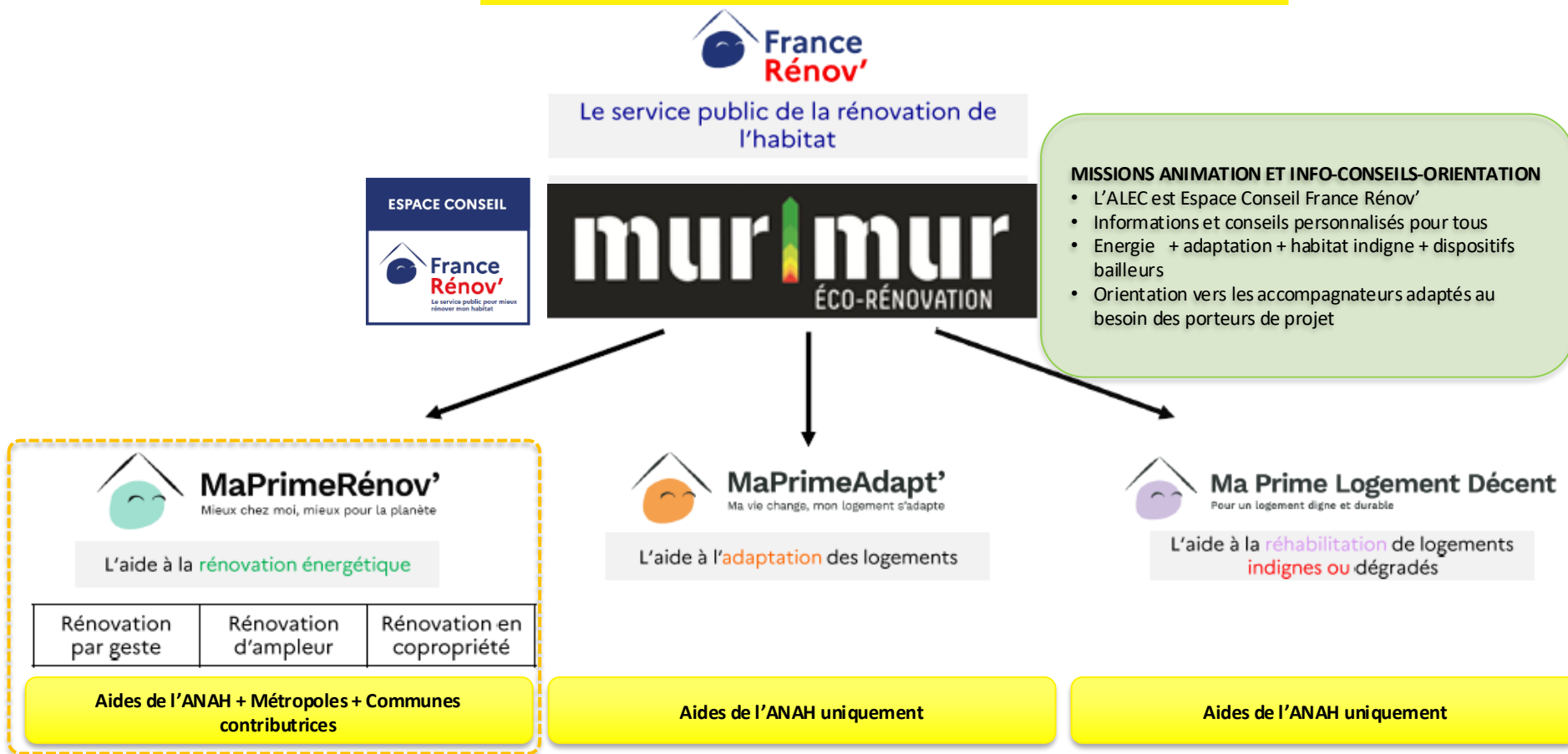


Schéma des aides (1/3)

→ 1

Accompagnement technique, organisationnel, administratif et financier

GRATUIT



Aide à l'ingénierie Grenoble Alpes Métropole (GAM)

80% maîtrise d'œuvre (MOE) phase conception (10 000 €HT ou 15 000 €HT si < 20 logements)



Schéma des aides (2/3)

→ 2

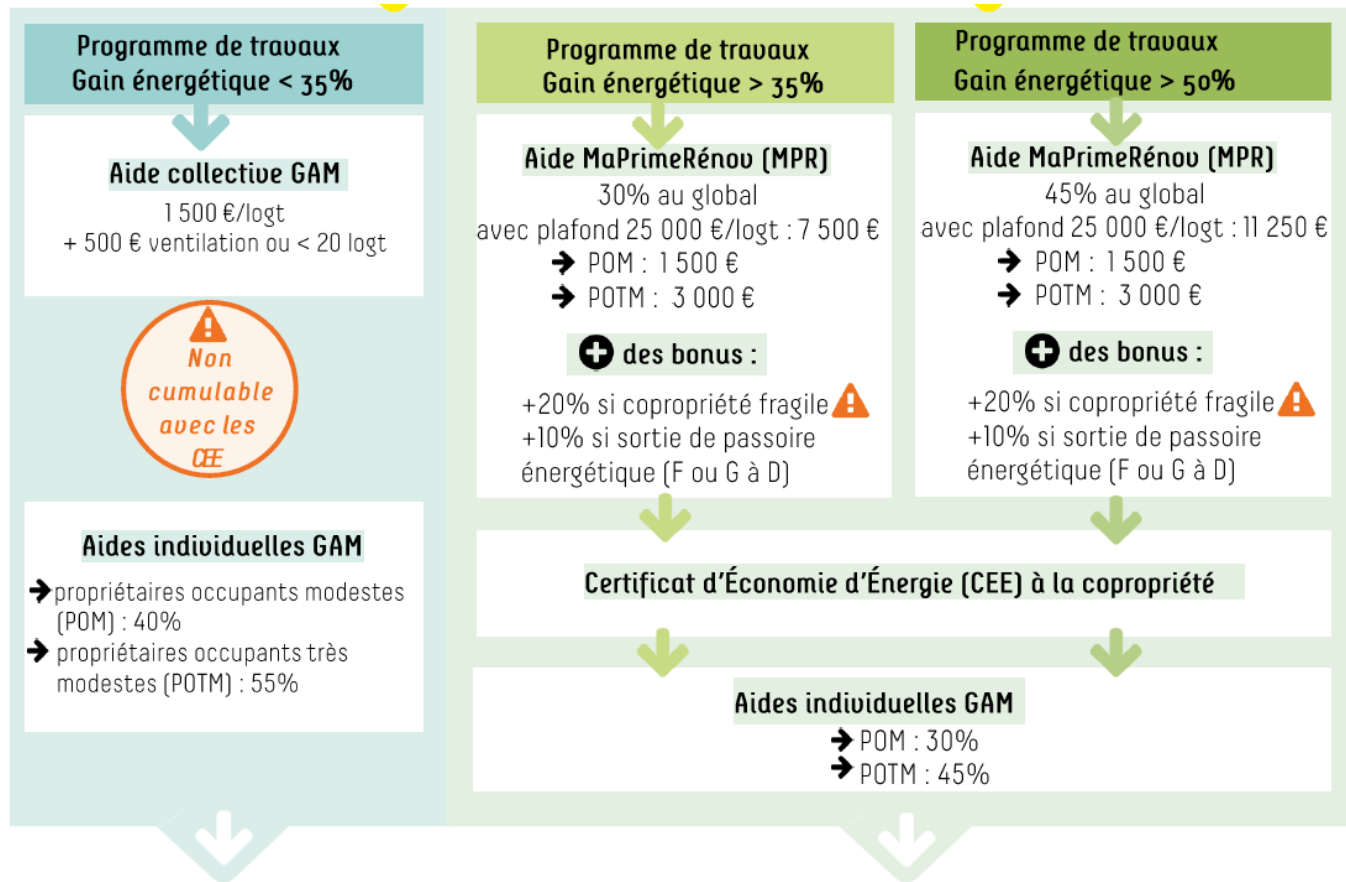


Schéma des aides (3/3)

Aides individuelles des communes partenaires Mur Mur



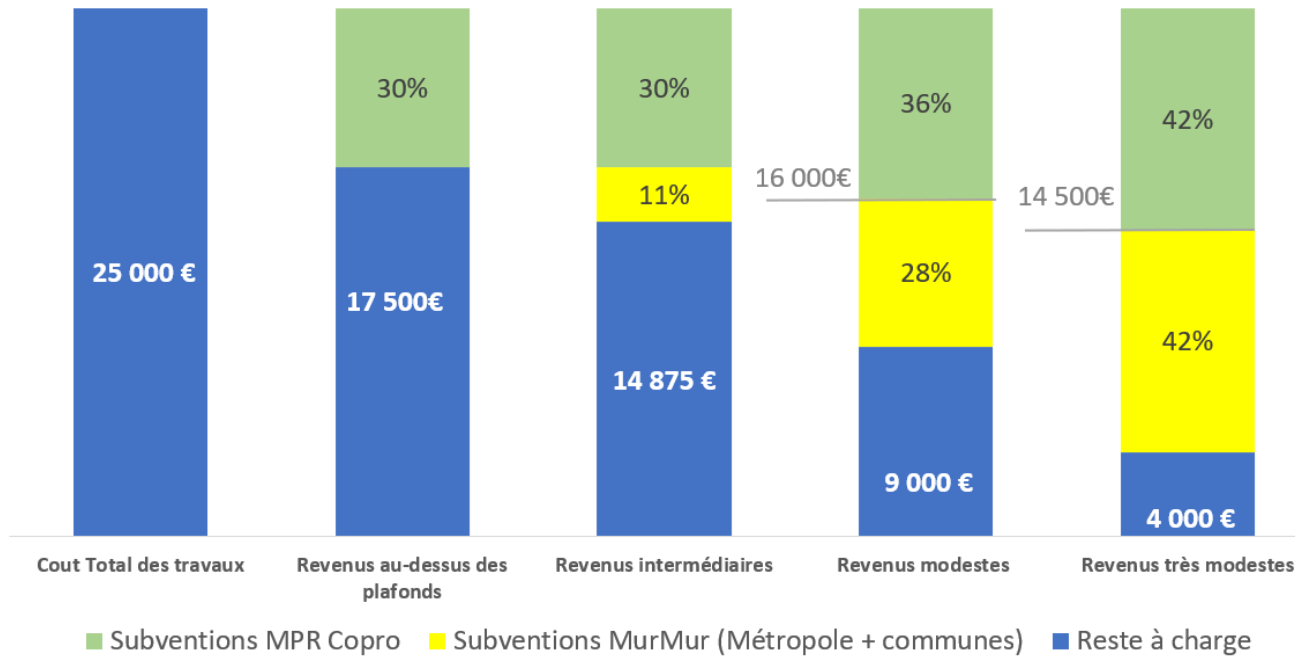
BONUS Matériaux biosourcés

500 €/lot toiture

1 000 €/lot façades (y compris enduits isolants)

Impact des aides locales

Restes à charge par logement moyen
(gain énergétique >35%)



3

**DES RÉALISATIONS... ET DES CHALLENGES
QUI RESTENT À ACCOMPLIR...**

Ce que nous avons accompli depuis mi-2024...

- **Approbation du pacte par avis DREAL et par le CM du 20 décembre 2024**
 - « Des délais tenus »
- **Convention pacte signée par la Préfète le 19 février 2025 avec prise en compte des dépenses au 1^{er} janvier 2025**
 - « Des financements garantis : Mur Mur pérennisé et consolidé »
- **Règlements des aides métropolitaines**
 - « De profondes mises à jour » Copropriétés et Maisons pour mettre en conformité avec les dispositions 2024 de Ma Prime Rénov'
- **Marchés / Conventions d'ingénierie d'accompagnement**
 - « Un cadre renouvelé, enrichi, adapté au format du pacte » pour adapter les marchés aux différents volets d'intervention du pacte (Copropriétés, Maisons, Espace Conseil France Rénov')

Nos challenges

COPROPRIÉTÉS

Baisse relative des inscriptions : Peu d'impact immédiat grâce au stock

Moyens en baisse : Capacité à instruire et payer les aides aux travaux

MAISONS

Porte fermée : Fort impact de la fermeture du guichet au 23 juin 2025 qui a déstabilisé l'activité

Découragement des ménages : Baisse des aides (plafonds réduits) => limitation de l'ambition des projets

INSTRUCTION

Engorgement du guichet : Augmentation massive des dossiers en 2024/2025

Procédures renforcées : Augmentation de la technicité et de la durée des actes d'instruction

EVOLUTION DES ENJEUX

Plus d'intégration : Adaptation au changement climatique qui pousse à avoir une intervention plus large (végétalisation, gestion de l'eau, locaux vélo, bornes de recharge...)

Décarbonation et lutte contre la surchauffe : extension de la réflexion (biosourcé, système de chauffage, confort d'été)

4 actions du PLH à mailer dans le cadre du pacte territorial

Fiche n°8 – Autonomie

Raison d'être : plus de logements adaptés au vieillissement et au handicap

Objectifs : 100 logements / an,
2 parties communes d'immeuble / an

Financements possibles :
Ingénierie : pacte territorial
(fixe : volet 1 et 2 + variable : volet 3)
Travaux : Ma Prime Adapt' + CD38 ?

Fiche n°10 – Mur Mur

Raison d'être : plus de rénovation énergétique dans le parc privé

Objectifs : 1 700 logements en copro / an,
500 logements individuels / an

Financements possibles :
Ingénierie : pacte territorial
(fixe : volet 1 et 2 + variable : volet 3)
Travaux : Ma Prime Rénov' + GAM + villes

Fiche n°15 – LHI

Raison d'être : des logements dignes en particulier dans les centres anciens

Objectifs : pas quantitatif mais volonté prise de compétence
opérationnelle GAM et articulation avec le CD38

Financements possibles :
Ingénierie : pacte territorial
(fixe : volet 1 et 2 + variable : volet 3)
Travaux : Ma Prime Logement Décent

Fiche n°20 - Mobilisation parc existant

Raison d'être : des logements vacants, dégradés ou indécents remis sur
le marché locatif à coût abordable

Objectifs : 400 logts / an dont 50 en conventionnement Anah + lutte
contre vacance / passoires / dégradation

Financements possibles :
Ingénierie : pacte territorial
(fixe : volet 1 et 2 + variable : volet 3)
Travaux : Ma Prime Rénov' + GAM + villes ou LocAvantage

4

CU GRAND POITIERS : ARTICULER SON SPRH AVEC LES OBJECTIFS DE SON PLAN CLIMAT

*Virginie DOUEZI-FREDON – Responsable du Point Info Energie,
Communauté Urbaine du Grand Poitiers*

GRAND POITIERS

communauté urbaine

Webinaire

L'élu et la rénovation énergétique des logements

Vendredi 12 juin 2026



Intervenante : Virginie DOUEZI-FREDON

Point Info Energie - Réseau France Rénov

GRAND POITIERS

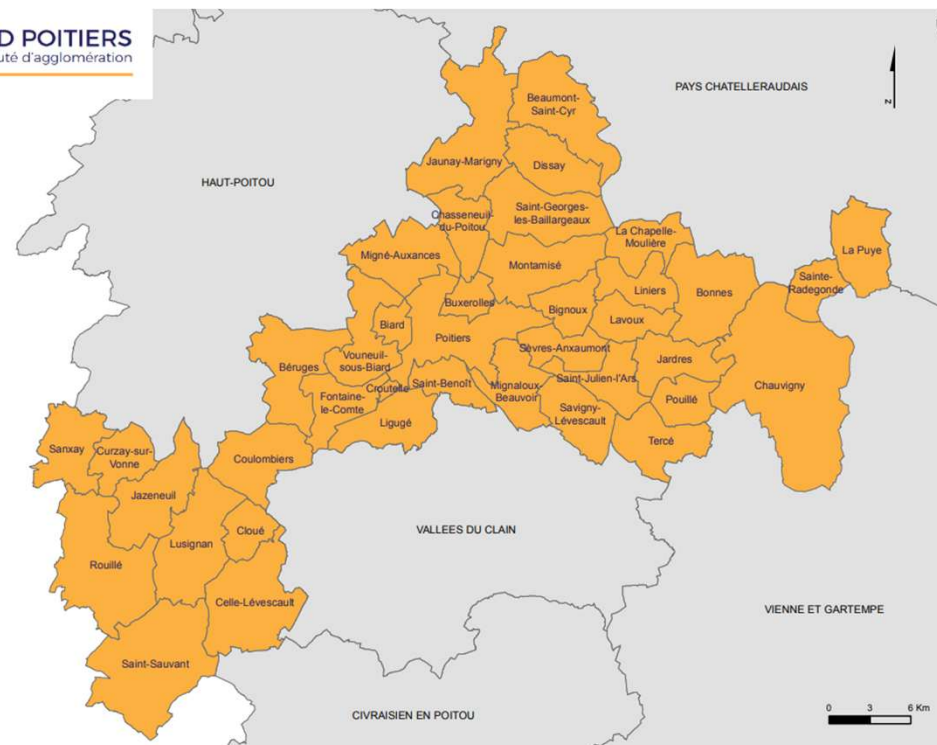
communauté urbaine

Présentation du territoire

- Situé dans la Vienne (86)
- 40 communes
- Environ 90 000 logements (majoritairement LI et PO)
- 197 000 habitants

GRAND POITIERS
Communauté d'agglomération

Source : DSDN - Valorisation des données territoriales - Grand Poitiers 2017



GRAND POITIERS
communauté urbaine

Les objectifs



Objectifs du PCAET 2025-2031 :

- Baisser de 24% les consommations énergétiques du secteur résidentiel à l'horizon 2030
- Éradiquer les chauffages au fioul

Leviers d'actions :

- Améliorer la qualité environnementale du parc résidentiel
 - Renforcement du guichet unique de la rénovation
 - Accompagner la rénovation du parc privé
 - Sensibiliser et informer les habitants sur la sobriété énergétique dans le logement

Grand Poitiers Rénov

1 249 dossiers financés depuis 2021

Un dispositif d'aide financière à la réalisation de travaux de rénovation énergétique.

Montant PPI ALLOUE

2 896 000 €

Travaux financés

- Changement système de chauffage (PAC, poêles, chaudière biomasse, chaudière gaz)
- Travaux d'isolation (intérieur et extérieur)
- Installation d'une VMC (simple ou double)

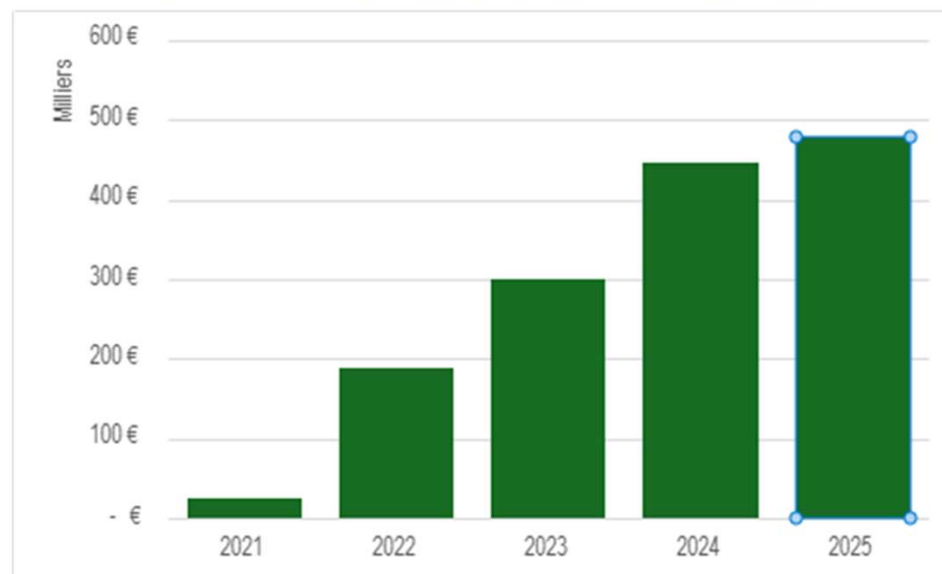
Conditions

Identiques aux dispositifs nationaux

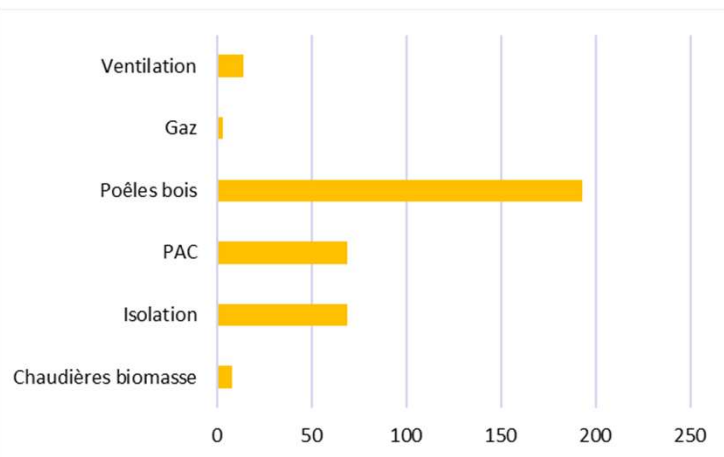
Critères d'éligibilité

Dispositif ouvert à tous

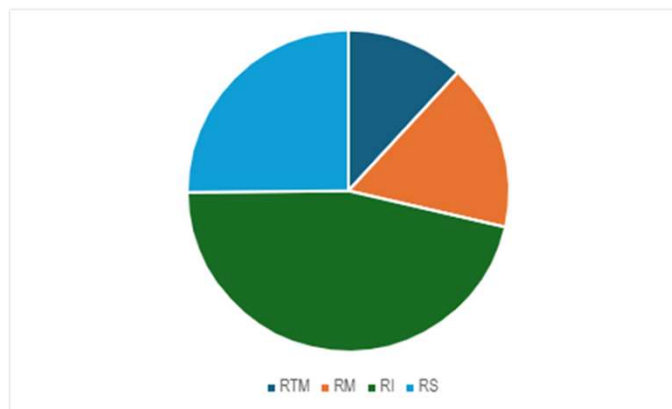
MONTANT ANNUEL SUBVENTION VERSEE



TRAVAUX FINANCES



CATEGORIE SOCIALE DES PERSONNES AIDEES



Nombre de dossiers financés

369

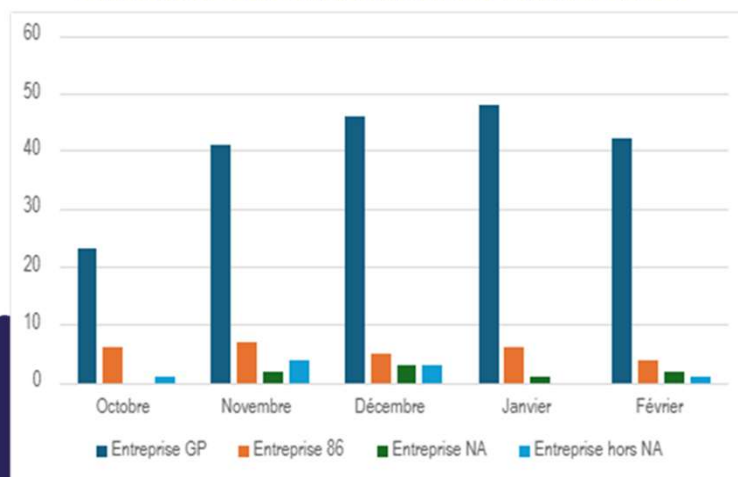
Budget dépensé

478 302 €

Montant des travaux

4 390 302 €

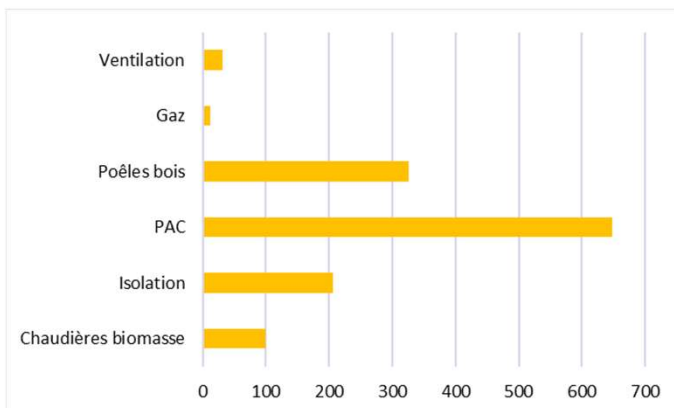
SITUATION GEOGRAPHIQUE DES ENTREPRISES



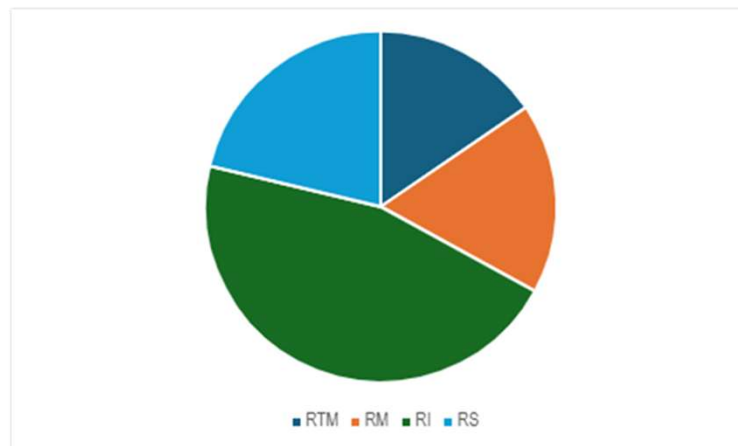
Grand Poitiers Rénov

Période 2021-2025

TRAVAUX FINANCES



CATEGORIE SOCIALE DES PERSONNES AIDEES



Nombre de dossiers financés

1 249

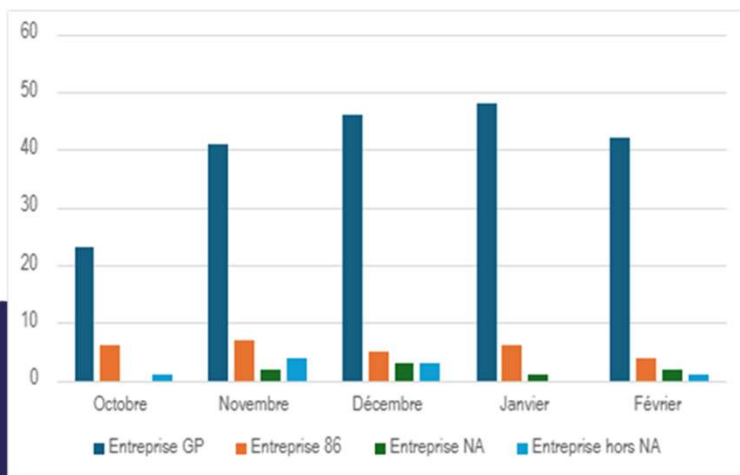
Budget dépensé

1 438 706 €

Montant des travaux

16 939 493 €

SITUATION GEOGRAPHIQUE DES ENTREPRISES



5

PRÉSENTATION DES TRAVAUX ET CONCLUSIONS

Camille REYNAUD – Chargée de mission maîtrise de l'énergie, AMORCE
Mattéo MICHAUD – Chargé de mission maîtrise de l'énergie, AMORCE





[Guide - L'élú et la rénovation énergétique des logements privés](#)



[Guide - L'élú et la rénovation énergétique des copropriétés](#)

Les prochains webinaires sur le Guide de l'Elu

L'élú et la rénovation énergétique des logements

VOLET 2 : Mettre en œuvre sa politique locale

08/09/2026

[Save the date !](#)

L'élú et la rénovation énergétique des logements

VOLET 3 : Suivre, évaluer et adapter sa politique locale

19/11/2026

[Save the date !](#)

LES TRAVAUX D'AMORCE

Travaux récents

Publications disponibles sur la rénovation énergétique des logements

- [ENP 87](#) « **MAR' : les collectivités cherchent leur place** »
- [ENP 91](#) « **Décarboner le secteur résidentiel : anticiper la fin du gaz dans les logements** »
- [ENT 64](#) « **Enjeux de la décarbonation du chauffage pour les logements collectifs** »
- [ENT 76](#) « **Animation du réseau des professionnels de la rénovation et des MAR'** »
- [ENT 77](#) « **Aides à l'adaptation du bâti résidentiel aux conséquences du changement climatique** »
- [RCT 57](#) « **Intérêts du raccordement d'un bâtiment résidentiel à un réseau de chaleur urbain** »
- [ENE 44](#) « **Etude des coûts des rénovations d'ampleur de maisons individuelles** »
- [ENP 94](#) « **Action des intercommunalités dans l'accompagnement des communes à la rénovation énergétique** »



Evénements passés sur la rénovation énergétique des logements

- **GT SPRH** – [Revisionnez les échanges](#)
- **Webinaire** – **GT** – Intégration des OPAH/PIG aux pactes territoriaux – [Revisionnez](#)
- **Webinaire** – Décarbonation des modes de chauffage en logement collectif – [Revisionnez](#)
- **Webinaire** – Grandes agglomérations : adapter, suivre et évaluer sa politique locale de rénovation énergétique des logements – [Revisionnez](#)
- **Webinaire** – Lutte contre la précarité énergétique – [Revisionnez](#)

LES TRAVAUX D'AMORCE

Travaux en cours et à venir

Enquêtes et publications à venir sur la rénovation énergétique des logements

- **Note** aux décideurs « **Pourquoi s'engager dans le SPRH ?** »
- Magazine « **La Lettre Aux Adhérents** » - Dossier Energie « **Dynamique et enjeux du SPRH** »
- **Enquête** et **publication** sur l'**analyse des indicateurs facultatifs définis dans les pactes territoriaux** et leur place dans la stratégie d'évaluation de la politique locale
- **Publication** sur le **rôle des outils numériques dans la mise en œuvre et le suivi de la politique locale** de rénovation de l'habitat
- **Note** sur la **précarité estivale**
- **Note** sur les **aides** à l'ingénierie et financières **locales à la rénovation énergétique des copropriétés**

Zoom sur l'enquête en cours sur les indicateurs des pactes territoriaux

Objectif : analyser les solutions choisies par les collectivités afin de mieux piloter les actions comprises dans leur pacte territorial, notamment la mise en place et le suivi d'indicateurs au sein du pacte.

Clôture de l'enquête : fin juin 2026

Enquête disponible [ici](#) !

LES TRAVAUX D'AMORCE

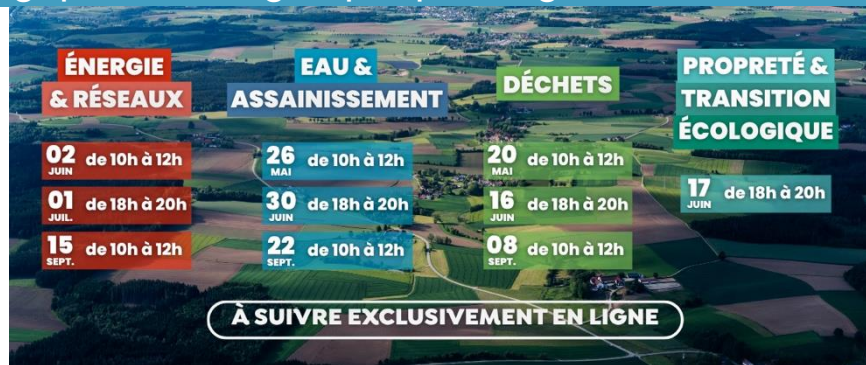
Nos dernières publications de la thématique Énergie

- Enquête sur le partage de la valeur des installations d'énergies renouvelables – ENT88 – Mai 2026
- Bilan des enquêtes annuelles des Réseaux de Chaleur 2019-2023 – RCE42 – Mai 2026
- Evolution des conso de chaleur : quelles perspectives technico-économiques pour les réseaux ? – ENT83 – Mai 2026
- Evolution des consommations de chaleur : quelles conséquences juridiques pour les réseaux ? – RCJ33 – Mai 2026
- Impact des plans de sobriété des collectivités et cobénéfices associés – ENT81 – Avril 2026
- Passer au chauffage collectif dans l'habitat social : rôle et enjeux des BECS – RCT63 – Avril 2026
- Achats d'électricité renouvelable : quelles options pour les collectivités territoriales ? – ENJ38 – Avril 2026
- Tout savoir sur la sixième période du dispositif des certificats d'économies d'énergie – ENT86 – Mars 2026
- Le Vrai Faux de l'éolien pour les élu(e)s et agents – ENT85 – Mars 2026
- Enquête sur le prix de vente de la chaleur et du froid en 2024 – RCE43 – Mars 2026
- État des lieux de la planification de la chaleur et du froid en France – ENT69 – 09 mai 2025

Rejoignez le nouveau club SPRH d'AMORCE !

écrivez-nous aux adresses creynaud@amorce.asso.fr et mscheffler@amorce.asso.fr

Webinaires – Nouveau mandat : les clés de la transition écologique et énergétique pour agir sur son territoire



ÉNERGIE & RÉSEAUX	EAU & ASSAINISSEMENT	DÉCHETS	PROPRETÉ & TRANSITION ÉCOLOGIQUE
02 JUIN de 10h à 12h	26 MAI de 10h à 12h	20 MAI de 10h à 12h	17 JUIN de 18h à 20h
01 JUIL. de 18h à 20h	30 JUIN de 18h à 20h	16 JUIN de 18h à 20h	
15 SEPT. de 10h à 12h	22 SEPT. de 10h à 12h	08 SEPT. de 10h à 12h	

À SUIVRE EXCLUSIVEMENT EN LIGNE

Assises Européennes de la Transition Énergétique du 23 au 25 juin à Dijon

Atelier Challenge

Structurer une politique locale de l'habitat ambitieuse malgré les incertitudes



Le 24 à 14h



Suivez-nous et retrouvez toutes nos actualités sur



notre [site Internet](#)

notre [Centre de Ressources & Boîtes à outils](#)

nos [Communautés](#)

notre [agenda global de nos événements](#)

notre [Newsletter](#) bi-mensuelle

Connectez vous à votre [espace adhérent](#) pour accéder à tous nos services

UNE QUESTION ?
CONTACTEZ-NOUS :



Camille REYNAUD

Chargée de mission Maîtrise de l'Energie
creynaud@amorce.asso.fr

Tél. : 04 72 74 09 77



Mattéo MICHAUD

Chargé de mission Maîtrise de l'Energie
mmichaud@amorce.asso.fr

Tél. : 04 72 74 09 77



Le réseau national
des territoires engagés
dans la transition écologique

Déchets 

Énergie 

Eau 

Propreté & TE 